

BEUSTE

# Assainissement collectif : un chantier à 3 millions d'€

Les travaux menés par la communauté de communes du Pays de Nay ont commencé au début de l'été et avancent selon l'échéancier prévu.

Voilà un peu plus de deux mois que les travaux d'assainissement collectif ont commencé dans la rue principale de Beuste. Cette opération d'importance était prévue pour 2015 mais d'autres opérations sur les stations d'épuration ont dû être traitées en priorité.

Ces travaux, d'un montant de 3 millions d'€ HT, vont se dérouler en trois phases.

La 1<sup>ère</sup> phase, de juin 2018 à mi-janvier 2019, desservira la rue principale de Beuste « en commençant », comme l'a souligné Alain Vignau, « par le secteur de l'école pour assurer la continuité du ramassage scolaire ». Ce secteur est actuellement terminé et les travaux reprennent à l'entrée de Beuste côté aval.

## Réception de fibre optique

La 3<sup>e</sup> phase sera la desserte des rues connexes entre février 2019 et le printemps 2020, où trois postes de relevage seront nécessaires. Parallèlement à ces travaux sera construit le transit des effluents de



Elus, responsables d'entreprises et de la CCPN au cours d'une visite de chantier. © JEAN-LUC TURON

Beuste, Lagos et Bordères vers le système d'assainissement de Bordères-Assat (2<sup>e</sup> phase).

Côté chiffres, cela représente 291 immeubles potentiellement raccordables, près de 5 km de tuyaux à poser pour le collecteur principal et 2,300 km de tuyaux pour les branchements.

Pour rentabiliser au mieux ces travaux, le changement des anciennes canalisations d'eau en fibrociment par de la fonte a été décidé pour un montant de 450 000€ HT, soit près de 2 550 m en fonte ou PVC et, par convention avec le département, la mise en place de fourreaux (180 000€) pour recevoir

la fibre optique a été décidée.

Bien sûr, pour Alain Vignau, « ces travaux peuvent constituer une gêne mais, grâce à la communication avant et pendant les travaux, tout se passe très bien ». L'échéancier pour cette première phase sera tenu et l'assainissement collectif arrive donc enfin dans la commune.

→ Financement de la part du SEAPaN (Syndicat d'eau potable et d'assainissement du Pays de Nay) : subvention Agence de l'eau Adour Garonne (940 000 € HT) + Autofinancement (1 115 000 € HT) + emprunts et avance remboursable AEAG (880 000 € HT) = montant supporté de 2 935 000 € HT.